# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 16 mars 2017 3.2

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION**

**D’AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX EN TERRAIN PRIVE**

**A CONCLURE AVEC MADAME ET MONSIEUR MARCHESE**

La commune est propriétaire de plusieurs groupes scolaire dont celui de Beaucueil, sis rue Pierre Dubreuil. Une obligation d’entretien y est afférante, notamment pour garantir la sécurité du site.

Dans le cadre de la reprise d’un mur de la cour d’école du groupe scolaire de Beaucueil sur la partie nord de la parcelle AB 241, la ville de Riorges doit intervenir en terrain privé, ledit mur étant mitoyen avec la propriété située sur la parcelle AB 240 appartenant aux époux MARCHESE.

Il est proposé une convention entre les deux parties afin de fixer les limites d’intervention de la ville de Riorges et d'engager madame et monsieur MARCHESE qui donnent leur autorisation d'une part pour passer en terrain privé et d'autre part à la réalisation des travaux.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver la convention d’autorisation de passage et de travaux en terrain privé à conclure avec madame et monsieur MARCHESE, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autoriser le maire à la signer.